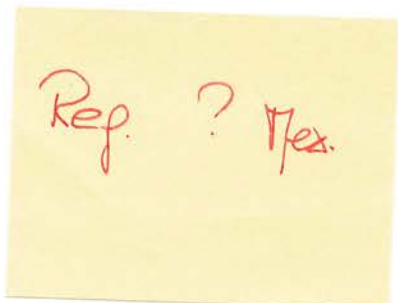


LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

Berne, le 21 mai 1990



8005

Consortium de banques suisses
c/o Société de Banque Suisse
Paradeplatz
Postfach

8022 Zürich

Mexique : crédit de transfert

Messieurs,

Je me réfère aux divers contacts que vous avez eus avec cet Office et le Bureau de la GRE concernant un projet de crédit de transfert de 100 millions de francs avec le Mexique, dans le contexte d'un **accord-cadre** avec ce pays. Comme il vous en souvient, l'idée d'un tel accord-cadre, couvrant les principaux aspects des relations bilatérales entre les deux pays (commerce, investissements, double imposition, finances, entraide judiciaire, relations aériennes, etc), remonte à la visite officielle du Président Salinas de Gortari en Suisse, début février 1990. Elle résulte de la volonté des gouvernements suisse et mexicain de resserrer les relations, notamment économiques, entre leurs deux pays, cela également comme follow up concret aux travaux engagés par une délégation économique - conduite par le soussigné et le Président du Vorort - qui avait visité Mexico au printemps 1989.

A la suite de consultations à l'interne de l'administration et de contacts avec les milieux économiques concernés - Vorort, Groupement de Holdings industrielles, banques -, une mission de sondage réunissant des représentants de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et de l'Office fédéral de la police s'est rendue au Mexique du 2 au 4.4.1990. Son objectif était d'explorer, avec les autorités mexicaines, les voies et moyens de concrétiser le projet d'accord-cadre en question et d'en dessiner le contour et le contenu potentiels. Les discussions ont fait ressortir clairement la volonté des Mexicains de conclure rapidement un accord avec la Suisse sous forme de déclaration-cadre - en somme une confirmation politique des engagements pris lors de la visite du Président Salinas en Suisse - coiffant divers accords sectoriels. Quant à la substance, l'intérêt mexicain vise essentiellement l'**entraide judiciaire** et la **double imposition**. En revanche, la partie mexicaine s'est montrée réservée concernant la **protection des investissements**, un accord suivant notre texte modèle usuel paraissant difficilement concevable. Le Mexique s'est par ailleurs montré intéressé à une actualisation du cadre contractuel du **commerce bilatéral** (éventuel accord de promotion commerciale entre le Bancomext et l'OSEC) ainsi que des **relations aériennes** (ouverture possible d'une ligne directe). Finalement, l'offre d'un **crédit de transfert** a été reçue positivement. A ce dernier

- 2 -

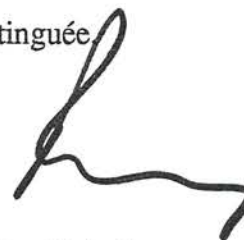
sujet, la délégation suisse a remis à ses interlocuteurs mexicains plus directement intéressés (Directeur général du crédit externe du Ministère des Finances; Directeur de promotion externe du Bancomext) une copie de la "check-list" ci-jointe, préparée par la SBS, contenant les modalités du crédit en question. Cette facilité a été accueillie avec intérêt, les conditions offertes (remboursement sur 7 ans, intérêt du marché) paraissant répondre à l'attente mexicaine. Nos explications concernant la pratique de couverture de la GRE - avec possibilité de rachat du taux jusqu'à 90 %, contre renchérissement de la prime - ont également été retenues favorablement. Suivant la suggestion suisse, ce financement devrait s'ouvrir à un maximum de secteurs industriels mexicains. Il a été convenu que les banques suisses prendraient maintenant l'initiative de concrétiser ce projet directement avec leurs partenaires mexicains (Bancomext, Nafinsa ou Banamex, d'entente avec le Ministre des finances).

Pour votre plus ample information, je vous signale que le Conseil fédéral vient de donner son aval à notre projet d'accord-cadre, permettant ainsi d'aller de l'avant dans la négociation des divers arrangements prévus. Comme il a été convenu en marge de la récente Conférence ministérielle informelle de l'Uruguay Round du GATT à Puerto Vallarta/Mexico entre le Conseiller fédéral Delamuraz et son homologue mexicain Serra Puche, les pourparlers seront entamés prochainement suivant l'approche définie. La coordination du projet incombera du côté suisse au soussigné (OFAEE) et du côté mexicain au Secrétaire d'Etat au commerce extérieur Blanco (SECOFI), étant entendu que les accords sectoriels seront négociés en toute indépendance par les administrations et entités directement compétentes. En ce qui a trait au volet "financement", je pars de l'idée que, fondé sur la décision de principe favorable de la GRE (cf lettre du Bureau de la GRE du 21.3.1990), le consortium de banques suisses pourra maintenant engager concrètement la négociation du crédit de transfert envisagé. Ne souhaitant pas, de notre côté, formaliser outre mesure ce crédit au niveau officiel, nous nous proposons d'y faire simplement référence dans la déclaration-cadre qui viendra coiffer les arrangements sectoriels, le moment venu. Cette question pourra encore être approfondie ultérieurement.

D'avance je vous remercie de votre précieuse collaboration dans cette affaire et attends avec grand intérêt les résultats de vos discussions.

Copie de la présente va au Bureau de la GRE à Zurich, pour son information.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



David de Pury
Ambassadeur

Annexe ment.

Copie à: Ambassade de Suisse, Mexico
 Bureau de la GRE, Zurich
 pur, jek, sca, egh, mjj